

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot - Convention cadre de partenariat à finalité pédagogique avec le lycée agricole Jean Errecart de Saint-Palais.

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le lycée agricole Jean Errecart de Saint-Palais forme des techniciens à la gestion et à la protection de la nature (BTSA GPN option GEN : Gestion des Espaces naturels).

Dans ce cadre, il recherche des partenaires publics ou privés afin de mettre en contact les étudiants avec le milieu professionnel. Au-delà des traditionnels stages, il est possible de faire réaliser à ces étudiants deux types de prestations :

- des projets de groupe sur un ou plusieurs sujets concernant la collectivité,
- des chantiers-école.

Un tel partenariat paraît particulièrement intéressant dans le cadre du site d'Ansot, afin de traiter certaines problématiques abordées dans le plan de gestion, qui nécessitent ponctuellement la mise à disposition de moyens ou encore la recherche d'informations précises susceptible d'être confiée à des étudiants.

La convention cadre de partenariat à finalité pédagogique, proposée pour une durée d'un an renouvelable, pourrait être opérationnelle dès la rentrée 2009/2010.

Aussi, je vous demande d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.